

# Révision du PLAN LOCAL D'URBANISME



## Obligations de compatibilité et de prise en compte

### Analyses des documents de rang supérieur

#### Le Plan Local d'Urbanisme doit être compatible avec

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et Plan de Gestion des Risques Inondation : SDAGE Loire-Bretagne et PGRI 2016-2021

Le Schéma d'Assainissement et de Gestion des Eaux : SAGE Sauldre

Le Plan de Prévention des Risques Inondation de la Sauldre

#### Le PLU prend en compte (art. L.131-5), les dispositions du :

Le SDC : Schéma Départemental des Carrières (2011)

Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage

Plan Climat Air Energie - SRCAE : Schéma Régional Climat, Air, Energie du Centre-Val de Loire approuvé par arrêté le 28 juin 2012.

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique du Centre-Val de Loire a été adopté par arrêté du préfet de région le 16 janvier 2015, après son approbation par le Conseil régional par délibération en séance du 18 décembre 2014.

SRADDT et le PCER : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire approuvé le 15 décembre 2011.

Le schéma régional éolien (SRE), annexe du SRCAE

#### Le PLU pourra utilement s'appuyer sur :

Le PRAD : Plan Régional d'Agriculture Durable, validé le 8 février 2013.

Le PRQA : Plan Régional de la Qualité de l'Air, adopté le 26 janvier 2010.

Le PRSE2 : Plan Régional de Santé Environnement approuvé le 24 décembre 2011 (PRSE3 2015-2019 non approuvé).

Le PPGDND : Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux du Loir-et-Cher adopté par délibération le 18 décembre 2014.

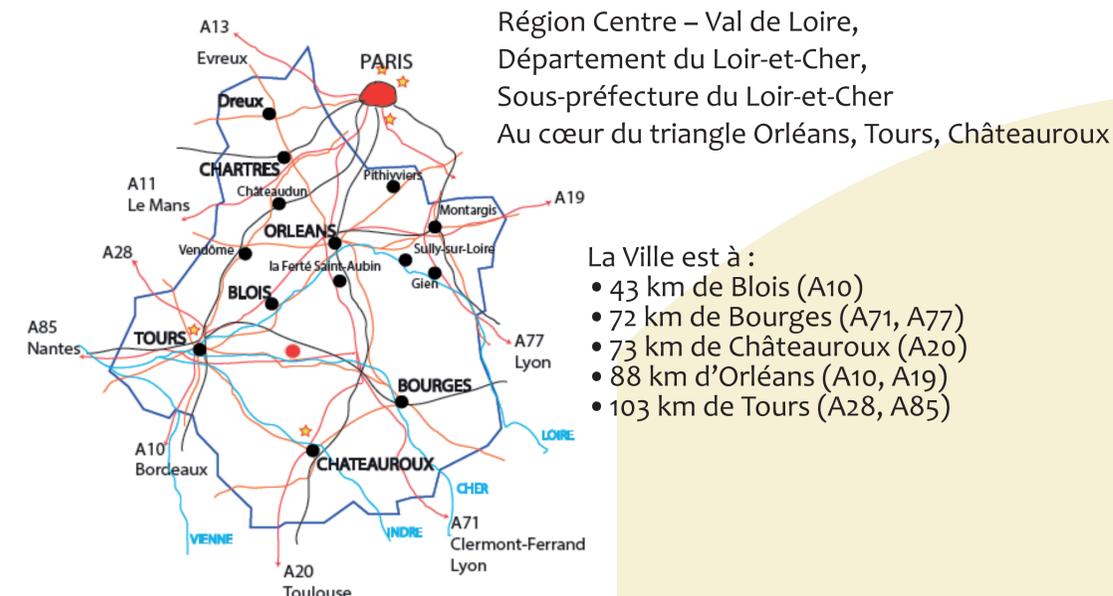
Le SDTAN 1 : Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de 2012.

Plan Départemental de l'Habitat de 2010

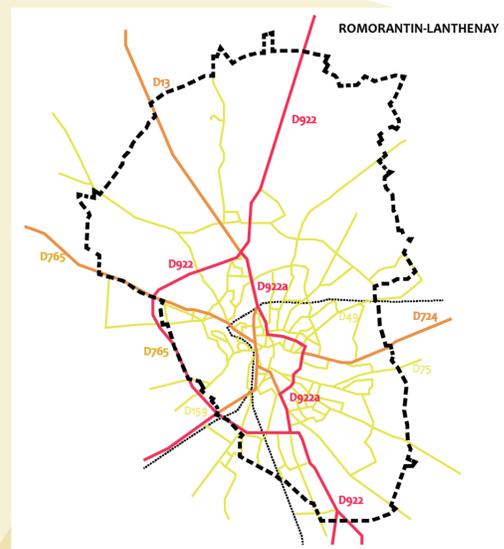
Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de 2012

#### Le PLU doit annexer les servitudes d'utilité publique

## Contexte géographique et administratif



- Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais : 53 communes
- Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois : 15 communes



- D922 (D922A) : trame viaire principale du cœur de la commune
- D765 : voie principale reliant Vendôme, Blois, Romorantin-Lanthenay (voie de contournement)
- D724
- D13, D75
- En connexion directe avec l'A85 (sortie 14).

Gare de Romorantin-Blanc-Argent : ligne TER (Salbris – Luçay-le-Male).

- 4531 ha
- 16 746 hab (INSEE 2012)
- 370 hab/km2
- Aire urbaine : 28 010 hab. (INSEE 2012)

Communes limitrophes :

- Millançay, Veilleins, Pruniers-en-Sologne, Villeherviers, Villefranches-sur-Cher

